

# La population de l'Île Royale en 1752

par Christian POUYEZ \*

## I. — LE DOCUMENT ET SON EXPLOITATION.

Le « Recensement par le S<sup>r</sup> de la Roque, arpenteur du Roy, des habitants de tous les ports, havres, ances, rivières, etc. . . de l'île Royale, commencé le 5 f<sup>r</sup> 1752<sup>1</sup> » et terminé le 15 avril de la même année est une des rares, sinon la seule liste nominative concernant une partie de la population de la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Entrepris à la demande du comte de Raymond, nouveau gouverneur de l'île Royale<sup>2</sup>, ce recensement avait pour but de renseigner l'administration sur la situation de la colonie quelque trois ans après le retour des Français dans l'île. La mission confiée à La Roque était à la fois précise et ambitieuse; le comte de Raymond en spécifie la nature dans une lettre au ministre de la Marine, datée du 5 décembre 1752<sup>3</sup>:

C'est luy qui l'hyver dernier a fait généralement tout le tour de l'isle royale pour prendre des connoissances suivant les instructions que je lui avois données de tous les différens ports et havres, chercher la communication de l'isle au Justaucorps qui abrégeroit celle de cette colonie à celle de l'isle royale de plus de cinquante lieues de mer, ce qui se peut pratiquer. Je l'avois pareillement chargé de faire un recensement général de tous les habitants, noms par noms, tant en hommes que femmes, enfants, leurs âges, leurs professions, combien d'arpens de terre chacun avoit de défrichés, combien ils avoient de bestiaux, leurs différentes espèces, volailles, etc. . . , distinguer les laborieux d'avec ceux qui ne le sont pas, les facultés à peu près d'un chacun. Il était chargé aussi de bien examiner et prendre les connoissances des endroits de l'isle les plus escarpés, ceux qui étoient les plus faciles à une descente, combien chaque hâvre pouvoit contenir de batiments et de combien de tonneaux, les difficultés qu'il pouvoit y avoir pour leur entrée, les roches et les brisants qui en étoient à portée, les disputes qu'il pouvoit y avoir pour les concessions, enfin une connoissance générale sur tous les objets.

On peut résumer en quatre points les principaux objectifs de la mission de La Roque:

\* Conseil des Arts du Canada.

<sup>1</sup> Archives Nationales (désormais: A.N.), Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466, pièce 81. Ce document est immédiatement suivi (pièce 82) du recensement de l'île Saint-Jean, effectué cette même année par le Sieur La Roque. Les deux documents ont été édités en 1909: *Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. 2, Ottawa, 1909. La pagination, dans l'édition des Archives Publiques du Canada, va de 1 à 168. Sauf indication contraire, toutes les références seront faites à l'édition des A.P.C.

<sup>2</sup> Le premier gouverneur, Charles des Herbières, sieur de la Ralière, exerça ses fonctions de juin 1749 à août 1751, date à laquelle il fut remplacé par le comte de Raymond, seigneur d'Oye, qui ne demeura que deux ans à l'île Royale (1751-1753).

<sup>3</sup> Lettre du comte de Raymond au ministre de la Marine, Louisbourg, 5 décembre 1752. A.N., Colonies, C<sup>11</sup>B, vol. 32, fol. 92-95.



- reconnaissance géographique de l'île Royale
- recensement des ressources économiques des habitants
- recherche des problèmes causés par les concessions
- recensement général de la population.

Il convient de noter immédiatement que ces instructions s'appliquaient à l'ensemble de l'île Royale, *exception faite de Louisbourg*. Cette exclusion, surprenante de prime abord, s'explique aisément, car la population de la ville de Louisbourg avait fait l'objet d'un recensement général en 1749-1750<sup>4</sup>; par ailleurs, l'administration de la colonie étant située à Louisbourg, le gouverneur et le commissaire-ordonnateur avaient une connaissance de première main des problèmes qui pouvaient s'y poser. On peut évidemment regretter que Louisbourg ait été exclue du recensement de La Roque: du point de vue strictement numérique, cela signifie que nous analyserons ici une population totale de mille six cent cinq (1605) personnes<sup>5</sup>, sur un total de quatre mille cent quarante et une (4141) pour l'ensemble de la population civile de l'île Royale. Cependant, le recensement y gagne en homogénéité, car les problèmes posés par l'étude de la population de Louisbourg sont très différents de ceux qui se posent pour la population de l'arrière-pays.

Seul le quatrième aspect de la mission de La Roque retiendra ici notre attention: non pas que les problèmes géographiques, économiques ou juridiques soient sans intérêt, mais ces questions doivent être vues dans leur ensemble, et elles devraient faire l'objet d'une étude générale d'histoire économique et sociale qu'il est hors de question d'entreprendre dans le cadre de cet article. Il suffira d'indiquer brièvement comment La Roque s'est acquitté de sa mission dans ces différents domaines.

\* \* \*

La reconnaissance géographique de l'île est sans doute la question qui préoccupa le plus La Roque, avec le recensement de la population. Tout au long de son itinéraire (figure 1), il indique de façon systématique les distances, qui étaient encore fort mal connues, il donne une description assez complète des sols et de la végétation, et il fournit des éléments de navigation côtière. Ainsi, partant de Rivière à Bourgeois le 21 février, il arrive le même jour à l'île Madame, dont il donne la description suivante:

Les Isles Madame sont situées au Sud-Sud-Ouest du Port Toulouse. Il n'y a que le petit passage qui fait séparation de cette Isle avec les terres de l'Isle Royale, l'on estime qu'elle a trois lieues de long sur une lieue de large, sa longueur court Est et Ouest ainsy que le passage, et sa largeur Nord et Sud, la nature du terrain n'est pas propre à être cultivée car dans tout le printems les brumes y séjournent continuellement, la qualité dudit terrain

<sup>4</sup> Ce recensement, dont il ne subsiste malheureusement qu'un brouillon, est conservé aux A.N., Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466, pièce 76. C'est un document d'une qualité bien inférieure à celui de La Roque: on n'y donne que les noms des membres de la famille, sans préciser les âges. L'exploitation de ce recensement est possible, mais pose des problèmes très particuliers. C'est pourquoi nous l'avons laissé de côté.

<sup>5</sup> Plus précisément, mille six cent quatre-vingt-sept (1687) personnes dont l'existence est attestée de façon certaine, dont mille six cent cinq d'âge connu.

n'est proprement qu'un composé d'une terre argileuse et d'un nombre infini de pierres brutes entassées les unes sur les autres, l'intérieur des terres sont couvertes en partie de bois de hêtre et de merisier et le reste en pruche et sapin. Les habitants qui sont établis sur ladite Isle font plusieurs commerces pour pouvoir y vivre, ceux qui ne sont pas adonnés à la pêche de la morue naviguent pendant l'été et dans le courant de l'hiver ils font du bois de corde qu'ils vend [*sic*] 9 lb. la corde rendu sur la coste et tous les habitants en général tâchent de pouvoir nourrir quelques pièces de bestes à cornes pour se procurer quelque soulagement, toute la coste est très praticable en petits bastiments, et fort facile de pouvoir mettre pied à terre généralement partout <sup>6</sup>.

Descriptions de type « impressionniste », parsemées çà et là de chiffres plus ou moins précis, et qui feraient certes sourire les géographes d'aujourd'hui; descriptions utiles, cependant, et qui donnaient aux administrateurs coloniaux les premiers éléments de connaissance indispensables à l'élaboration d'une politique économique et d'une politique de défense.

Le recensement des ressources économiques des habitants fut par contre très superficiel: seuls le bétail et la volaille ont été recensés de façon systématique; les cultures sont assez fréquemment énumérées, mais on ne trouve pratiquement pas de renseignements sur les superficies emblavées ni sur les rendements. De même, les pêcheries ne sont traitées que de façon très générale: La Roque se contente d'indiquer si la pêche est bonne ou mauvaise, mais les données statistiques sur les prises font complètement défaut. Ainsi le Petit Degrat, important centre de pêche, a droit tout au plus à des généralités de ce type:

Le petit Degrat n'est propre que pour y faire la pêche de la morue, aussy tous les habitants qui y sont établis ne font d'autre commerce que celui-là, il y est très abondant et l'on y fait une des plus belles morues que l'on fasse à l'Isle Royale <sup>7</sup>...

En troisième lieu, La Roque devait s'enquérir des problèmes posés par les concessions: plusieurs terres et graves <sup>8</sup> concédées avant 1745 avaient été réoccupées par d'autres que les concessionnaires primitifs. En outre, quelques grosses entreprises de pêche, appartenant à des négociants de Louisbourg, s'efforçaient de monopoliser les meilleures graves: au Petit Degrat, les sieurs Hiriart et d'Aroupet, qui « font faire la pêche de la morue en société », emploient quarante-trois pêcheurs: outre leurs deux « habitations » qui sont très étendues, ils « se sont emparés de quatre habitations de pêche de leur propre autorité et auxquels il y a encore des héritiers <sup>9</sup>... ». Il y avait enfin le problème de tous les habitants qui occupaient des terres sans avoir de titres de concession, ou encore en ayant obtenu une simple « concession verbale » des autorités. Inutile d'insister sur la complexité de la situation: on comprend aisément qu'après avoir vu les résultats de l'enquête menée par La Roque, le comte de Raymond ait réclamé avec insistance l'envoi de

<sup>6</sup> Recensement de La Roque, p. 23.

<sup>7</sup> Recensement de La Roque, p. 28.

<sup>8</sup> Une grave est une plage de galets utilisée pour le séchage du poisson.

<sup>9</sup> Recensement de La Roque, p. 33.

quatre arpenteurs qui « seroient très nécessaires, dit-il, jusqu'à ce que le cahos fut débrouillé, et toutes les concessions mises en règle et bornées <sup>10</sup>... ».

Tableau 1

Concessions de terres et graves en 1752				
Titre ou présomption	Verbales	Provisoires ou contestées	Aucun titre	TOTAL
75	58	7	110	250

Le tableau 1, volontairement schématique, ne donne qu'une vue très simplifiée de la situation: sur les 75 concessions de la colonne « Titre ou présomption », il n'y en a que trois pour lesquelles un titre écrit subsistait en 1752. Quant aux autres, on ne peut que présumer qu'un tel titre avait déjà existé. De même, parmi les 58 concessions « verbales », un bon nombre furent accordées par des autorités non habilitées à le faire. Enfin, et surtout, plus de cent ménages vivaient sur des terres pour lesquelles ils n'avaient aucun titre, pas même une autorisation verbale: en très grande majorité, il s'agissait d'Acadiens récemment immigrés.

\* \* \*

Le quatrième volet de la mission de La Roque était le recensement de la population. Dans ce domaine, il a non seulement suivi les instructions du comte de Raymond, mais il les a largement dépassées. Contrairement à tous les autres recensements généraux de l'île Royale <sup>11</sup>, celui de 1752 est une véritable liste nominative; on y trouve ordinairement les renseignements suivants:

- nom et prénom de chaque individu au sein du ménage <sup>12</sup>
- relation de parenté avec le chef de ménage, s'il y a lieu
- âge
- paroisse et diocèse de naissance
- profession du chef de ménage et de ses employés. En règle générale, la profession des enfants, même majeurs, n'est pas indiquée

<sup>10</sup> Lettre du comte de Raymond au ministère de la Marine, Louisbourg, 5 décembre 1752. A.N., Colonies, C<sup>11</sup>B, vol. 32, fol. 92-95.

<sup>11</sup> La population de l'île Royale a fait l'objet de onze recensements au moins entre 1713 et 1752: ces recensements se présentent presque toujours sous forme de tableaux donnant le nom du chef du ménage, son origine, le nombre de personnes vivant sous son toit, en distinguant l'épouse, les enfants de moins de 15 ans et de plus de 15 ans et les domestiques ou pêcheurs à son service. Tous ces recensements sont conservés aux A.N., Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466.

<sup>12</sup> Le ménage est défini comme étant un groupe de personnes vivant en commun dans un même logement. C'est dire que le ménage peut comprendre, outre la famille, des individus non apparentés au chef du ménage: c'est le cas des domestiques, pêcheurs, engagés, etc. Voir L. HENRY, *Manuel de démographie historique*, Paris, Droz, 1967, p. 44.

- durée de résidence à l'île Royale: ce renseignement n'est pas donné de façon systématique.

On ne trouve aucune indication formelle quant au sexe et au statut matrimonial des individus recensés. Ces omissions ne posent cependant pas un problème aussi grave qu'on pourrait le croire: en ce qui concerne le sexe, on peut dans la quasi-totalité des cas le déterminer par le prénom; lorsque cette indication est douteuse, deux contrôles sont possibles: d'une part, La Roque énumère toujours tous les garçons avant d'énumérer les filles et, d'autre part, il indique toujours le nombre total de garçons et de filles dans la famille. Par exemple:

Orré Marchand, veuve de défunt Brian, native dudit lieu, âgée de 36 ans. Elle a cinq garçons et deux filles. Joseph, âgé de 15 ans, Pierre, âgé de 14 ans, François, âgé de 11 ans, Jean, âgé de 7 ans, Georges, âgé de 4 ans, Jeanne, âgée de 20 ans, Célestine, âgée de 9 ans<sup>13</sup>.

Il est donc toujours possible, lorsque les prénoms sont indiqués, de déterminer le sexe de l'individu. Les seuls cas problèmes demeurent ceux des enfants qui ne sont pas encore baptisés au moment du recensement; ordinairement, dans ces cas, La Roque indique s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. On n'a relevé au total que deux enfants dont le sexe n'a pu être déterminé.

Le problème de l'imprécision du statut matrimonial est beaucoup plus grave; encore faut-il distinguer au sein du ménage entre la famille — nucléaire ou élargie, peu importe — et les autres membres. Dans le cas de la famille, La Roque indique toujours si les individus recensés sont mariés ou veufs. La situation est moins claire lorsqu'il s'agit des autres membres du ménage; il faut préciser tout de suite que le problème ne se pose que chez les hommes<sup>14</sup>, et que tous ces hommes sont des domestiques ou des pêcheurs. A première vue, rien ne permet de dire si ces individus sont célibataires ou s'ils ont laissé une femme et des enfants en France. Étant donné que ce groupe au statut matrimonial indéterminé représente 27,9% de la population masculine, on conçoit l'importance du problème. On peut cependant avancer l'hypothèse que la très grande majorité de ces individus étaient célibataires; deux indices semblent à cet égard déterminants:

- même si, en règle générale, La Roque ne précise pas le statut matrimonial des pêcheurs, il y a cinq individus pour lesquels il indique expressément qu'ils sont mariés en France. On peut évidemment se dire qu'il aurait répété cette mention dans d'autres cas s'il y avait eu lieu, et que s'il ne l'a pas fait, c'est que les autres pêcheurs étaient tous célibataires. Cependant, ce raisonnement n'entraîne pas la conviction<sup>15</sup>. . .
- si, d'autre part, on étudie la répartition par âge de la population, en faisant apparaître les individus au statut matrimonial indéterminé dans

<sup>13</sup> Recensement de La Roque, p. 19.

<sup>14</sup> On ne trouve que deux femmes au statut matrimonial indéterminé.

<sup>15</sup> On pourrait en effet soutenir, à l'inverse, que si La Roque a mentionné le statut matrimonial dans 5 cas, c'est parce que ces cinq individus lui ont expressément signalé qu'ils étaient mariés. Les autres n'auraient pas pris la peine de préciser qu'ils avaient charge d'âmes, en France.

une catégorie spéciale, on constate qu'il n'y a pratiquement plus de célibataires à partir de 25 ans (voir tableau 7, p. 163). C'est une situation absolument anormale, dans un pays où la population masculine excède de près de 50% la population féminine.

Il semble donc probable que les individus de statut matrimonial indéterminé soient pour la plupart des célibataires; on ne peut cependant se prononcer catégoriquement, c'est pourquoi nous présentons deux répartitions de la population selon le statut matrimonial des individus (*infra*, tableaux 7 et 8).

Outre ces deux omissions manifestes mais auxquelles on peut pallier aisément, on doit se demander si le recensement de La Roque ne recèle pas d'autres vices de constitution. Trois questions fondamentales se posent: La Roque a-t-il visité et dénombré tous les centres de peuplement de l'île Royale? Même s'il les a tous visités, a-t-il recensé toute la population? On pense immédiatement aux jeunes enfants, ces éternels oubliés de la démographie ancienne, mais aussi, dans le contexte particulier de l'île Royale, à cette population de pêcheurs extrêmement mobiles, difficiles à saisir dans leur ensemble. Enfin, question non moins importante: les âges déclarés sont-ils exacts?

À la première question — La Roque a-t-il recensé tous les centres de peuplement? — on peut sans trop d'hésitation répondre par l'affirmative. On s'étonnera peut-être de ne pas retrouver, en 1752, des centres qui figuraient sur les listes antérieures à 1745: le Barrachois de Fourchu, les îles Michaud et Niganiche. Il s'agit simplement, dans les deux premiers cas, d'établissements qui ont été évacués en 1745, éventuellement brûlés par les Anglais (Barrachois de Fourchu<sup>16</sup>), et qui n'ont pas été rétablis par la suite. Le cas de Niganiche est plus délicat: La Roque n'est pas monté jusqu'à cet endroit qui, en 1734, comptait 615 habitants et constituait le plus important établissement de pêche après Louisbourg. Faut-il en conclure à un oubli de la part de La Roque? C'est extrêmement douteux, lorsqu'on sait quelles peines il a prises pour aller visiter des centres comptant cinq à six habitants... Il est bien plus vraisemblable que La Roque n'a pas été à Niganiche parce qu'il ne s'y était pas encore reformé d'établissement sédentaire: on sait de façon certaine qu'en novembre 1749, personne n'était encore revenu s'installer au Port-Dauphin, et il est probable que jusqu'en 1752 au moins, Niganiche ne connut qu'une activité saisonnière, pendant la saison de la pêche<sup>17</sup>. Il

<sup>16</sup> Recensement de La Roque, p. 7.

<sup>17</sup> Une lettre de Desherbiers, gouverneur de l'époque, au ministre de la Marine, fournit, d'une part, la preuve que Port-Dauphin était désert en novembre 1749, et, d'autre part, un indice du fait que la reprise des activités à Niganiche était prévue sur une base saisonnière: « Je n'ay point envoyé de détachement au Port Dauphin cette année ny ayant aucun habitant qui se soit ébably. Comme il pourra y avoir beaucoup de batiment pescheur à Niganiche l'année prochaine, si vous le juges a propos je pourray y en envoyer un pour le temps de la pêche seulement ou pour toujours comme cy-devant suivant ce que nous le jugeres nécessaire » (A.N., Colonies, C<sup>1</sup>B, vol. 28, fol. 89). Il convient de noter qu'avant 1745, seule la présence d'une assez forte population à Niganiche justifiait le maintien d'une garnison à Port-Dauphin. Le fait qu'on pense à envoyer un détachement sur une base saisonnière seulement après 1749 est significatif.

ne fait aucun doute qu'une recherche approfondie dans les séries B et C<sup>11</sup>B des archives des Colonies confirmerait cette hypothèse.

A la deuxième question — La Roque a-t-il recensé toute la population ? — la réponse est négative. Cependant, s'il n'a pu recenser absolument tous les habitants, il a laissé suffisamment de renseignements pour permettre d'apprécier l'importance des omissions. En quelques occasions en effet, La Roque signale l'existence d'un certain nombre d'individus qu'il n'a pas pu recenser parce qu'ils étaient temporairement absents de leur lieu de résidence habituel. Ce sont toujours des pêcheurs et, en règle générale, il a indiqué le nombre de personnes manquantes; lorsque ce nombre n'était pas indiqué, on a tenté de le reconstituer par une recherche dans les archives notariales, qui recèlent un grand nombre de contrats d'engagements de pêcheurs<sup>18</sup>. Au total, un minimum de 50 personnes dont on connaît l'existence et la présence à l'île Royale n'ont pas été recensées, soit 3,1% de l'ensemble de la population.

Reste le problème des enfants en bas âge: une étude récente a montré que le recensement de 1681 en Canada pêchait par sous-enregistrement des enfants de moins d'un an<sup>19</sup>; en est-il de même du recensement de La Roque ? Les registres paroissiaux nous permettraient de répondre de façon assez précise, s'ils existaient encore. Ce n'est pas le cas, sauf exception (La Baleine, par exemple). On en est donc réduit à recourir à un moyen beaucoup plus grossier, mais qui permet au moins de donner un ordre de grandeur. On sait qu'en 1752, la répartition des femmes mariées, suivant l'âge, est la suivante:

15-19 ans .....	6 femmes
20-24 ans .....	47 femmes
25-29 ans .....	40 femmes
30-34 ans .....	42 femmes
35-39 ans .....	23 femmes
40-44 ans .....	17 femmes
Âge indéterminé, mais probablement inférieur à 44 ans .....	4 femmes
Total .....	179 femmes

<sup>18</sup> Le détail des personnes dont La Roque n'a pu effectuer le recensement est le suivant (nous ne prenons pas en considération les hommes qui étaient à Louisbourg au moment du recensement, soit une douzaine de pêcheurs):

- 3 « hommes de pêche » au service de Jean Gramme, de Saint-Esprit.
- 30 « hommes de pêche » au service de M. Daccarette (Daccarette habite Louisbourg).

En outre, La Roque n'a pu recenser les pêcheurs de MM. Imbert, Didion et Lorent: on sait qu'Imbert, en 1751, avait engagé au moins 5 pêcheurs (A.N., Section Outre-Mer, G<sup>3</sup>, carton 2047-1, *passim*); Didion, en 1752, en engagea au moins 11 (G<sup>3</sup>, carton 2047-2, *passim*); quant à Lorent, on sait qu'il n'avait qu'une chaloupe: on peut donc, par comparaison avec les autres pêcheurs, lui assigner 4 à 5 hommes.

<sup>19</sup> H. CHARBONNEAU, Y. LAVOIE et J. LÉGARÉ, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », *Histoire sociale*, n° 7 (avril 1971), pp. 77-98. La plupart des centres

On sait par ailleurs qu'il y a 62 enfants de moins d'un an, au moment du recensement (février-avril 1752). Si on suppose qu'en février-avril 1751 la répartition par âges et le nombre total des femmes mariées étaient les mêmes, il en découle que ces 62 enfants sont nés de 179 femmes, réparties comme ci-dessus. On peut alors essayer d'appliquer à ces effectifs un taux de fécondité  $x$ , et voir si les effectifs théoriques d'enfants ainsi obtenus correspondent, compte tenu de la mortalité, aux effectifs réels (62 enfants). Nous avons tenté l'expérience (tableau 2) avec les taux de fécondité de Crulai et

Tableau 2

Âges observés	Nombre de femmes	Taux à Crulai	Effectifs théoriques	Taux canadien	Effectifs théoriques
15-19 ans	6	0,348	2,088	0,493	2,958
20-24 ans	47	0,435	20,445	0,509	23,923
25-29 ans	40	0,426	17,040	0,496	19,840
30-34 ans	42	0,363	15,246	0,484	20,348
35-39 ans	23	0,328	7,544	0,410	9,430
40-44 ans	17	0,092	1,664	0,231	3,927
Total	175*		64,027		80,426

\* Nous n'avons pas tenu compte des âges indéterminés.

ceux du Canada<sup>20</sup>. Les résultats obtenus à partir des taux de Crulai sont évidemment trop faibles: ils ne permettent pas de rendre compte de la mortalité infantile. Par contre, les chiffres obtenus avec la série canadienne sont plus intéressants: à taux de fécondité égal, les femmes de l'île Royale auraient mis au monde 80 enfants entre février-avril 1751 et février-avril 1752. La mortalité de la première année en aurait prélevé 18, ce qui est tout à fait normal, voire même faible, pour arriver à notre total de 62 enfants en février-avril 1752. Dans cette hypothèse, l'enregistrement des jeunes enfants aurait été très soigneusement fait et le recensement de La Roque pourrait être considéré comme complet. Est-il besoin de rappeler que tous ces calculs sont très hypothétiques et ne constituent qu'une approximation? On ne peut en aucun cas en tirer des indications sur la fécondité ou la mortalité réelle de cette population. Tout au plus peut-on avancer l'hypothèse que l'enregistrement des jeunes enfants a été sinon parfait, du moins très acceptable. D'ailleurs, les nombreuses mentions d'enfants non baptisés nous en avaient déjà donné l'impression au moment du dépouillement.

Si on peut admettre un enregistrement très acceptable de l'ensemble de la population, que penser par ailleurs des âges déclarés? Sont-ils exacts

de peuplement de l'île Royale furent desservis, tout au long de l'histoire de la colonie, par des missionnaires ambulants. C'est probablement ce qui explique qu'il ne subsiste pas de registres paroissiaux, sauf pour La Baleine et, bien entendu, Louisbourg.

<sup>20</sup> E. GAUTHIER et L. HENRY, *La population de Crulai, paroisse normande* (Cahier de l'I.N.E.D. n° 33, Paris, P.U.F., 1958), Taux de fécondité légitime, période 1710-1742, p. 97. J. HENRIPIN, *La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle* (Cahier de l'I.N.E.D. n° 22, Paris, P.U.F., 1954), Fécondité des couples fertiles et stériles, tableau XVI, p. 64.

ou, comme c'est si souvent le cas, s'agit-il de chiffres plus ou moins arrondis ? Là encore, on regrette l'absence des registres de catholicité qui auraient permis de confronter âges déclarés et âges réels; cette confrontation n'a pu être faite que pour les individus nés à Louisbourg<sup>21</sup>, et il n'y en a que huit au total. Dans deux de ces cas seulement l'âge déclaré correspond à l'âge exact; dans trois cas l'âge déclaré est supérieur d'un an à l'âge réel; dans les trois autres cas, on a des écarts de 2 et 3 ans, au-dessus (1 cas) et en dessous (2 cas) de l'âge exact. On ne peut évidemment tirer de conclusion d'une si petite série de chiffres, mais il semble bien que, dans ce domaine, le recensement de La Roque ne constitue pas un modèle de précision. C'est un caractère commun à toutes les listes nominatives antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle.

Tel qu'il est, et malgré ses imperfections, le recensement de La Roque constitue donc un document précieux pour la connaissance des structures démographiques de la population de l'île Royale. Pour des raisons évidentes, la critique du document occupe une place importante; il ne faudrait pas cependant que l'arbre cache la forêt, et que ces quelques faiblesses fassent oublier l'exceptionnelle richesse du document.

\* \* \*

## II. — CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE L'ÎLE ROYALE EN 1752.

Il n'est pas sans intérêt, avant d'aborder les problèmes de structure démographique, d'analyser la répartition spatiale de la population, en comparant la situation de 1752 à la situation pendant la première période d'occupation française (1713-1745).

### 1. CHIFFRES DE POPULATION ET EXTENSION DU PEUPLEMENT.

En 1752, l'île Royale moins Louisbourg compte mille six cent quarante-sept (1687) habitants, répartis en 17 centres de peuplement. La population globale de l'île se situe donc à un niveau intermédiaire entre celui de 1724 et celui de 1734<sup>22</sup>, résultat remarquable si l'on songe que l'île n'a été rendue à la France qu'en 1748, et qu'à peine cent personnes sont

<sup>21</sup> Les registres paroissiaux de Louisbourg ont été conservés, à partir de 1722 seulement. Les actes en ont été transcrits sur fiche par les historiens de la Forteresse de Louisbourg, mais aucune exploitation systématique n'en a encore été entreprise.

<sup>22</sup> Les recensements de 1724 et 1734 sont conservés aux A.N., Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466, pièces 67 (1724) et 69 (1734). On doit noter ici qu'en incluant la population civile de Louisbourg, les résultats seraient très différents, et la population totale en 1752 dépasserait très largement le niveau de 1734. Louisbourg, vers 1752, comptait en effet 2.454 habitants (ville et faubourgs, population civile seulement). Les chiffres de 1752, pour la ville de Louisbourg, sont tirés d'un tableau récapitulatif intitulé: « Recensement général des habitants de la ville de Louisbourg, du Barachois et fond de la Baye, de tous les ports, havres, rivières et profondeurs des terres de l'Isle Royale et Isle Saint-Jean ». Ce document, qui figure à la suite du recensement de Louisbourg en 1749-1750 (A.N., Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466, pièce 76), semble bien être une récapitulation des recensements de 1749-1750 à Louisbourg, de février-avril 1752 pour le reste de l'île Royale, et de l'été 1752 pour l'île Saint-Jean.

demeurées dans la colonie pendant l'occupation anglaise<sup>23</sup>. Les chiffres détaillés (tableau 3) font apparaître une différence essentielle dans l'extension du peuplement pendant la première et la deuxième occupation française: on constate que trois établissements — les îles Michaud, Fourchu et Niganiche — qui en 1734 comptaient 779 habitants au total, ont disparu de la carte en 1752. Cinq autres centres accusent une forte diminution de population:

Tableau 3

CHIFFRES DE POPULATION EN 1724, 1734 ET 1752

Établissement	Population		Écart		Population en 1752	Écart	
	1724	1734	Abs.	%		Abs.	%
Baie de Gabarus	—	—	—	—	19	+ 19	+100
Barrachois de Fourchu	—	137	+137	+100	—	—137	—100
Saint-Esprit	58	234	+176	+303	86	—148	— 63
L'Ardoise	—	—	—	—	60	+ 60	+100
Port-Toulouse	262	199	— 63	— 24	239	+ 40	+ 20
Îles Michaud	16	27	+ 11	+ 69	—	— 27	—100
Îles Madame-P. Degrat <sup>1</sup>	161	178	+ 17	+ 11	284	+106	+ 60
Rivière aux Habitants	—	—	—	—	30	+ 30	+100
Île de la Sainte-Famille	—	—	—	—	3	+ 3	+100
Pointe à la Jeunesse	—	—	—	—	137	+137	+100
Niganiche	289	615	+326	+113	—	—615	—100
Port-Dauphin	29	57	+ 28	+ 97	16	— 41	— 72
Petite Bras d'Or	12	21	+ 9	+ 75	60	+ 39	+186
Baie des Espagnols	—	—	—	—	190	+190	+100
Baie de l'Indienne	131	20	—111	— 85	38	+ 18	+ 90
Baie de Mordienne	—	—	—	—	66	+ 66	+100
Baie et barrachois de Miré	—	36	+ 36	+100	106	+ 70	+194
Île de Scatary	204	280	+ 76	+ 37	100	—180	— 64
Menadou et Baleine <sup>2</sup>	132	219	+ 87	+ 66	80	—139	— 63
Petit et grand Lorembec <sup>3</sup>	67	240	+173	+258	173	— 67	— 28
Total	1361	2263	+902	+ 66	1687	—576	— 25

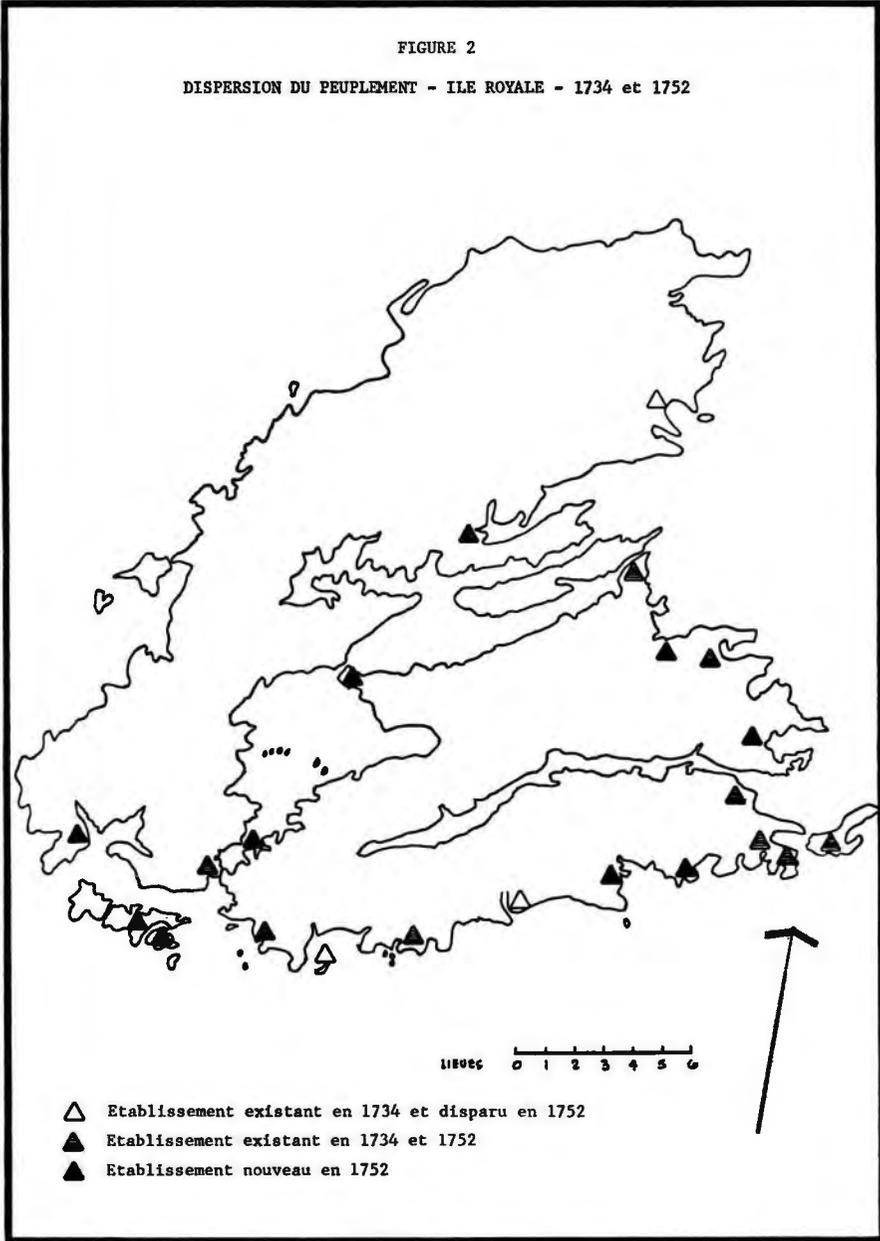
<sup>1</sup> Y compris Arichat.

<sup>2</sup> Menadou n'a aucun habitant en 1724 et 1734, et un seul en 1752.

<sup>3</sup> Grand Lorembec: aucun habitant en 1724, 1 en 1734, aucun en 1752.

Saint-Esprit, Port-Dauphin, Scatary, Baleine et Lorembec ont perdu 575 habitants, par rapport à 1734. Par contre, cinq établissements augmentent leur population et, fait plus intéressant, sept nouveaux centres de peuplement apparaissent, qui totalisent 505 habitants en 1752. Les directions de la colonisation, après 1748, ne sont plus les mêmes que pendant la première période: en 1734, les treize établissements français s'étendaient en un tissu très lâche le long des côtes Est et Sud de l'île, entre Niganiche et Port-Toulouse (figure 2). En 1752, la moitié de l'île, au Nord-Ouest du grand lac Bras d'Or, demeure déserte, mais dans l'autre moitié, le réseau du peuplement devient plus dense: les établissements se multiplient le long des côtes, en même temps que s'amorce une pénétration vers l'intérieur.

<sup>23</sup> « Liste des familles qui ont restés à l'Isle Royale depuis 1745 jusqu'au mois de septembre 1748 », A.N., Section Outre-Mer, G<sup>1</sup>, vol. 466, pièce 75.



## 2. RÉPARTITION SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE STATUT MATRIMONIAL.

La répartition par grands groupes d'âges (tableau 4) révèle au premier coup d'œil une population jeune: les enfants représentent presque 40% de l'ensemble, et les personnes âgées de moins de 45 ans regroupent 88,9%

Tableau 4  
RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE  
(en pourcentage)

Groupes d'âges	CANADA — 1667			ÎLE ROYALE — 1752		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexes réunis	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexes réunis
0-14 ans	35,1	50,7	41,3	32,2	45,1	37,6
15-29 ans	32,7	26,1	30,1	37,5	31,5	35,0
30-44 ans	22,3	15,5	19,6	18,2	13,5	16,3
45-59 ans	7,1	5,8	6,6	9,5	7,7	8,7
60 ans et plus	2,8	1,9	2,4	2,6	2,2	2,4
Tous âges	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

de la population globale. La comparaison avec le recensement du Canada en 1667<sup>24</sup> est très intéressante; l'influence de l'immigration est plus sensible à l'île Royale qu'au Canada: on y trouve moins d'enfants, plus de jeunes adultes et un peu moins d'adultes de plus de 30 ans. Les deux populations se comparent assez bien à partir de 45 ans, bien qu'on trouve plus d'individus de 45-59 ans à l'île Royale qu'au Canada; symptôme sans doute d'une immigration hybride: d'une part, des familles entières venant d'Acadie ou revenant de France et de Canada et, d'autre part, les immigrants « normaux », jeunes adultes pour la plupart.

Le déséquilibre entre les sexes, conséquence normale d'une forte immigration, est particulièrement sensible à l'île Royale, les enfants mis à part. Sauf entre 1 an et 9 ans, il y a toujours plus d'hommes que de femmes; les rapports de masculinité par groupe d'âge permettent de repérer plus précisément les déséquilibres (tableau 5): parmi les individus âgés de 20 à 44 ans, on trouve presque deux fois plus d'hommes que de femmes, et dans l'ensemble de la population, il y a environ 50% plus d'hommes que de femmes. Pareil déséquilibre, que l'on retrouve d'ailleurs dans la population canadienne de 1667<sup>25</sup>, a évidemment sa source dans l'immigration massive de main-d'œuvre masculine, indispensable aux pêcheries de l'île Royale. Cependant, on l'a signalé plus tôt, cette immigration n'était pas la seule: il y eut aussi immigration, et dans certains cas retour, de familles entières, avec leur contingent d'adultes assez âgés et de jeunes enfants. La pyramide des âges

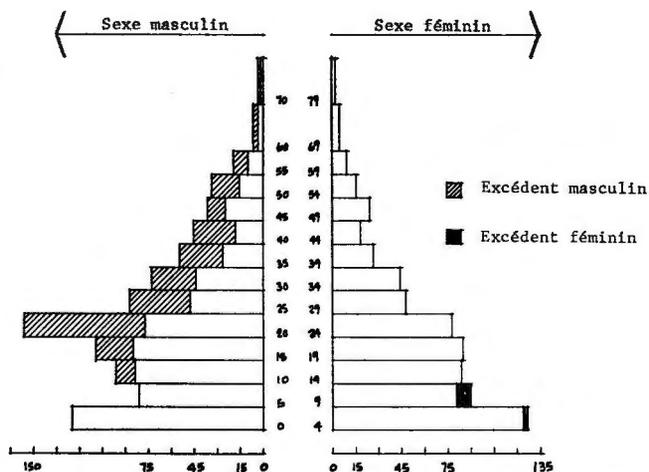
<sup>24</sup> H. CHARBONNEAU et Y. LAVOIE, « Introduction à la reconstitution de la population du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude critique des sources de la période 1665-1668 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n° 4, mars 1971, pp. 485-511; H. CHARBONNEAU, Y. LAVOIE, J. LÉGARÉ, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », *Histoire sociale*, n° 7, avril 1971, pp. 77-98.

<sup>25</sup> H. CHARBONNEAU, Y. LAVOIE, J. LÉGARÉ, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », pp. 81-83.

FIGURE 3

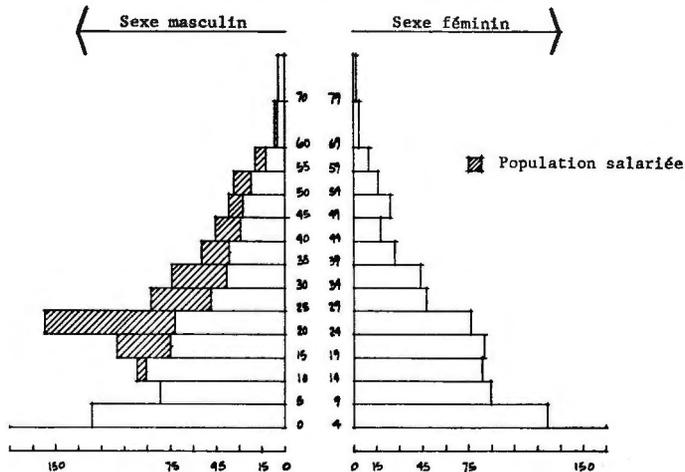
REPARTITION PAR AGES ET EXCEDENT D'UN SEXE SUR L'AUTRE

A



B

REPARTITION PAR AGES ET POPULATION SALARIEE (HOMMES)



(figure 3A) traduit clairement ce double caractère de l'immigration: la base en est très large (ce qui, incidemment, confirme l'excellente qualité de l'enregistrement des jeunes enfants) et l'équilibre entre les deux sexes n'est rompu de façon significative qu'à partir de 15-19 ans, et plus nettement encore à 20-24 ans. La figure 3B et le tableau 6 montrent de façon très nette le rôle de l'immigration de main-d'œuvre masculine salariée<sup>26</sup>: dans presque tous les groupes d'âges il est possible d'établir une équivalence entre population salariée et excédent masculin.

Tableau 5

## RAPPORTS DE MASCULINITÉ SUIVANT L'ÂGE

Âges		Âges	
0- 1 an	106,7	50-54 ans	206,2
1- 4 ans	95,9	55-59 ans	190,0
5- 9 ans	90,0	60-64 ans	120,0
10-14 ans	114,3	65 ans et plus	180,0
15-19 ans	128,2	Tous âges <sup>1</sup>	145,9
20-24 ans	202,6		
25-29 ans	181,3	0-14 ans	100,3
30-34 ans	165,9	15-29 ans	167,6
35-39 ans	200,0	30-44 ans	190,0
40-44 ans	231,6	45-59 ans	174,5
45-49 ans	148,0	60 ans et plus	160,0

<sup>1</sup> Y compris les âges non déclarés.

La répartition selon le statut matrimonial pose le problème, évoqué ci-dessus, des cas indéterminés. Au tableau 7, on a réservé une colonne spéciale à ces cas, et on a également inclus une colonne regroupant les célibataires et les indéterminés, dans l'hypothèse où les indéterminés seraient tous célibataires. On a déjà signalé que cette dernière hypothèse est certainement la plus vraisemblable, mais seule une vérification dans les registres de catholicité, en France, permettrait d'acquérir une certitude en ce domaine. A défaut, il est possible de faire une comparaison avec la situation en Canada en 1667. Le tableau 8 indique la proportion de célibataires à l'île Royale, en distinguant chez les hommes une répartition haute et basse. La répartition haute considère tous les cas indéterminés comme célibataires: on a donc rapporté les chiffres de la colonne (3) du tableau 7 à la somme des chiffres des colonnes (3), (4) et (5). Dans la répartition basse, on considère que les cas indéterminés se répartissent comme les autres, et on les néglige donc pour calculer le rapport Célibataires/Célibataires+Mariés+Veufs. Que révèle la comparaison avec le Canada du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle? Tout d'abord, la répartition basse apparaît très irréaliste: aux 66% de célibataires canadiens à 25-29 ans, elle oppose un maigre 21%; aux 46% de célibataires canadiens à 30-34 ans, un ridicule 10%. Il est donc évident que cette

<sup>26</sup> « Salarié » est pris ici au sens très large, et faute d'un terme plus approprié: on a regroupé sous ce terme tous les compagnons pêcheurs, les engagés (toujours au service de pêcheurs) et les domestiques; ces derniers représentent à peine 1% de la population salariée.

Tableau 6

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION PAR ÂGES DE LA POPULATION MASCULINE SALARIÉE  
ET DE L'EXCÉDENT MASCULIN

Groupes d'âges	Population salarisée	Excédent masculin
10-14 ans	5	12
15-19 ans	34	24
20-24 ans	84	79
25-29 ans	39	39
30-34 ans	35	29
35-39 ans	18	27
40-44 ans	15	25
45-49 ans	10	12
50-54 ans	11	17
55-59 ans	7	9
60-69 ans	2	4
Ensemble	260	277
Âge moyen	28,6	—

répartition basse, limite inférieure du célibat, n'est pas acceptable. Avec la répartition haute, l'accord est bien meilleur; en fait il est presque parfait jusqu'à 34 ans. Passé cet âge, la proportion de célibataires canadiens tombe à 25% jusqu'à 44 ans, et remonte à 35% chez les personnes de 45 ans et plus<sup>27</sup>. A l'île Royale, au contraire, et selon la répartition haute, la proportion de célibataires serait encore de 38% à 35-39 ans, et descendrait progressivement jusqu'à 27,6% chez les hommes de 50 ans et plus. Peut-être cette limite supérieure du célibat est-elle un peu trop élevée; la proportion de 27,6% pour les célibataires définitifs (âgés de 50 ans et plus en 1752) semble en particulier très élevée, mais, de même que les autres chiffres, on doit l'apprécier en fonction du contexte économique et social de l'ensemble de la colonie.

Il n'est guère surprenant, compte tenu du nombre élevé d'hommes célibataires, que le célibat féminin soit, passé 24 ans, pratiquement inconnu: on peut même s'étonner qu'il y ait 38,9% de célibataires à 20-24 ans (contre 11% en Canada, 1667) et que 10,4% des filles de l'île Royale aient pu fêter la Sainte-Catherine! Là encore, l'interprétation de ces chiffres doit tenir compte du contexte: la grande majorité des candidats éventuels au mariage, chez les hommes, étaient de simples compagnons pêcheurs ou encore des engagés et des domestiques: probablement pas assez riches pour pouvoir s'établir en ménage, ils étaient en outre très mobiles; leur séjour dans la colonie pouvait être fort bref, le temps d'une saison de pêche, parfois; aussi peut-on supposer, chez les parents des filles à marier — et peut-être aussi chez les éventuels candidats masculins — des réticences fort légitimes face au mariage.

<sup>27</sup> H. CHARBONNEAU, Y. LAVOIE, J. LÉGARÉ, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », p. 86, tableau V. Nous n'avons pas reproduit les décimales dans les chiffres tirés de ce tableau.

Tableau 7

## RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE STATUT MATRIMONIAL

Âge	C (1)	Sexe masculin				Total (3)(4)(5)	Âge	Sexe féminin			Total sexes réunis	
		Ind. (2)	C+Ind. (3)	M (4)	V (5)			C *	M	V		Total
0	32		32			32	0	30			30	62
1	24		24			24	1	29			29	53
2	27		27			27	2	24			24	51
3	22		22			22	3	23			23	45
4	20		20			20	4	21			21	41
0- 4 ans	125		125			125	0- 4 ans	127			127	252
5- 9 ans	81		81			81	5- 9 ans	90			90	171
10-14 ans	96		96			96	10-14 ans	84			84	180
15-19 ans	69	39	108	1		109	15-19 ans	78	6	1	85	194
20-24 ans	56	84	140	16		156	20-24 ans	30	47	—	77	233
25-29 ans	10	40	50	37		87	25-29 ans	5	40	3	48	135
30-34 ans	4	33	37	36		73	30-34 ans		42	2	44	117
35-39 ans	1	20	21	31	2	54	35-39 ans		23	4	27	81
40-44 ans		15	15	29		44	40-44 ans		17	2	19	63
45-49 ans		10	10	27		37	45-49 ans		19	6	25	62
50-54 ans		11	11	22		33	50-54 ans		11	5	16	49
55-59 ans		7	7	12		19	55-59 ans		8	2	10	29
60-69 ans		3	3	9	1	13	60-69 ans		6	3	9	22
70-79 ans				7	1	8	70-79 ans		1	1	2	10
80 ans et plus				2	1	3	80 ans et plus	1	1	2	4	7
Ensemble	442	262	704	229	5	938	Ensemble	415	221	31	667	1605

\* Ont été classés parmi les célibataires deux cas dont le statut matrimonial est indéterminé: 1 fille du groupe 15-19 ans et une femme du groupe 80 ans et plus.

Tableau 8

## RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES CÉLIBITAIRES

Groupes d'âges	Sexe masculin		Sexe féminin
	Haute	Basse	
	(3)	(1)	
	(3)+(4)+(5)	(1)+(4)+(5)	
15-19 ans	99,1	98,6	91,8
20-24 ans	89,7	77,8	38,9
25-29 ans	57,5	21,3	10,4
30-34 ans	50,7	10,0	0
35-39 ans	38,9	2,9	0
40-44 ans	34,1	0	0
45-49 ans	27,0	0	0
50 ans et plus	27,6	0	25,0

## 3. STRUCTURES DES FAMILLES ET DES MÉNAGES.

La répartition des familles selon le nombre d'enfants vivants de moins de quatorze ans fait apparaître quelques caractères originaux de la population de l'île Royale (tableau 9). Dans les familles dont le chef est âgé de moins de 34 ans, la situation la plus courante est celle où on n'a qu'un enfant de moins de 14 ans; les familles sans enfants sont également très nombreuses. De 35 à 64 ans, par contre, les familles comptant 3 enfants et plus sont les plus nombreuses: à 35-44 ans, elles représentent 67% de l'ensemble.

Si on assimile les enfants de moins de 14 ans aux enfants à charge<sup>28</sup> on constate que le nombre moyen d'enfants à charge est très élevé, à l'île Royale: à 35-44 ans (âge du chef de famille), il y a 3,17 enfants à charge à l'île Royale, contre 2,1 à La Goulafrrière, par exemple, et à 55-64 ans on en trouve encore 1,68 à l'île Royale contre 0,07 à La Goulafrrière<sup>29</sup>.

Ce nombre élevé d'enfants à charge s'explique sans doute par la précocité des mariages, par des taux de fécondité élevés et par une mortalité infantile et juvénile relativement faible. Dans ce domaine cependant, en l'absence d'études démographiques complètes sur l'île Royale, on ne peut qu'avancer des hypothèses.

Si on passe de l'étude des familles à celle de la structure des ménages, la situation devient beaucoup plus complexe. L'analyse des ménages a été menée selon les méthodes mises au point par le *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure* et exposées récemment par Peter Laslett dans le numéro spécial des *Annales* consacré à la famille<sup>30</sup>. Il ne

<sup>28</sup> Ce n'est évidemment pas entièrement vrai, et surtout, ce n'est pas vérifié en ce qui concerne la Nouvelle-France. A l'île Royale, on a relevé quelques cas d'enfants de moins de 14 ans placés comme domestiques. Ce ne sont cependant que des exceptions. En était-il de même au Canada? On ignore.

<sup>29</sup> L. HENRY, *Manuel de démographie historique*, p. 43.

<sup>30</sup> P. LASLETT, « La famille et le ménage: approches historiques », *Annales — Economies — Sociétés — Civilisations*, 27<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 4-5, juillet-octobre 1972. pp. 847-872.

Tableau 9

## RÉPARTITION DES FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE QUATORZE ANS

Âge du chef de famille	Nombre de familles ayant le nombre d'enfants de moins de 14 ans ci-dessous					Nombre total d'enfants de moins de 14 ans dans ces familles
	0	1	2	3 et +	Total	
15-24 ans	7	8	2	1	18	15
25-34 ans	18	25	13	21	77	130
35-44 ans	5	8	10	46	69	219
45-54 ans	15	8	7	25	55	128
55-64 ans	7	3	1	8	19	32
65 et plus	12	2	1	2	17	10
Indéterminé	1	1	0	1	3	5
Ensemble	65	55	34	104	258	539

Âge	Répartition proportionnelle					Nombre moyen d'enfants de moins de 14 ans par famille
	0	1	2	3 et +	Total	
15-24 ans	389	444	111	56	1000	0,83
25-34 ans	234	324	169	273	1000	1,69
35-44 ans	72	116	145	667	1000	3,17
45-54 ans	273	145	127	455	1000	2,33
55-64 ans	368	158	53	421	1000	1,68
65 et plus	706	118	58	118	1000	0,59
Indéterminé	333	333	0	333	(1000)	1,67

saurait être question d'exposer en détail ces méthodes; qu'il suffise d'expliquer rapidement la terminologie adoptée: d'une manière générale, on définit le ménage comme la ou les personnes vivant en commun dans une même habitation, cette habitation correspondant le plus souvent — mais pas nécessairement — à l'espace compris entre les quatre murs d'une maison. Pour rendre compte de la possibilité que plusieurs ménages cohabitent dans un même bâtiment, P. Laslett introduit la notion de *maisonnée*, qui recouvre l'ensemble des ménages occupant un même bâtiment. Ce dernier cas ne présente pas d'intérêt en ce qui concerne l'île Royale où, en 1752, le ménage occupe toujours la totalité de la maison.

Le ménage peut être composé d'un seul individu vivant isolément: les ménages de ce type sont les ménages de *solitaires*; il peut aussi être composé de plusieurs individus n'ayant entre eux aucun lien apparent. On parlera dans ce cas de *ménage sans structure familiale*. Le *ménage simple* pour sa part correspond à ce que l'on appelle ordinairement la famille nucléaire; un couple sans enfants ou avec enfants, un veuf ou une veuve avec enfants sont autant de types de ménages simples. Le *ménage à famille élargie* est une famille nucléaire à laquelle se sont adjoints des membres apparentés par un lien autre que le lien filial direct: on distinguera dans ce type de ménage la famille élargie ascendante, si le membre supplémentaire est d'une génération antérieure à celle du chef de ménage, ou la famille élargie descendante, ou encore collatérale, ascendante et collatérale, etc. . . . Enfin, le *ménage*

Tableau 10

## RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR CATÉGORIES

Catégories de ménages	<i>Sans personnel salarié</i>					<i>Avec personnel salarié</i>					<i>Ensemble</i>				
	Nombre de ménages		Nombre de personnes		Taille moyenne du ménage	Nombre de ménages		Nombre de personnes		Taille moyenne du ménage	Nombre de personnes		Taille moyenne du ménage		
	Abs.	%	Abs.	%		Abs.	%	Abs.	%		Abs.	%			
1. <i>Solitaires</i>															
a) Veufs ou veuves	2		2		1,0	—		—		—	2		2	1,0	
b) Célibataires, indéterminés	2	2,2	2	0,3	1,0	2	2,8	9	1,5	4,5	4	2,4	11	0,8	2,7
2. <i>Ménages sans structure familiale</i>															
a) Individus sans liens	2	1,1	81	7,7	40,5	—	—	—	—	—	2	0,8	81	4,9	40,5
3. <i>Ménages simples</i>															
a) Couples sans enfants	20		40		2,0	4		21		5,2	24		61		2,5
b) Couples avec enfants	114		679		5,9	44		379		8,6	158		1058		6,7
c) Veufs avec enfants	3		19		6,3	—		—		—	3		19		6,3
d) Veuves avec enfants	12	81,9	54	75,0	4,5	4	74,3	35	72,0	8,7	16	79,8	89	73,9	5,6
4. <i>Familles élargies</i>															
a) Ascendante	1		7		7,0	3		31		10,3	4		38		9,5
b) Descendante	9		55		6,11	6		47		7,8	15		102		6,8
c) Collatérale	9		46		5,11	4		49		12,2	13		95		7,3
d) Ascendante et collatérale	1		7		7,0	—		—		—	1		7		7,0
e) Ascendante et descendante	1	11,5	9	11,8	9,0	—	18,6	—	21,0	—	1	13,5	9	15,1	9,0
5. <i>Ménages multiples</i>															
a) 1 noyau secondaire desc.	4		33		8,2	2		24		12,0	6		57		9,5
b) 2 noyaux second. desc.	2	3,3	22	5,2	11,0	1	4,3	9	5,5	9,0	3	3,5	31	5,3	10,3
	182	100	1056	100	5,8	70	100	604	100	8,6	252	100	1660	100	6,6

*multiple* est celui où plusieurs familles nucléaires, parentes par le sang ou par alliance, sont groupées. Il faut, pour qu'il y ait ménage multiple, qu'on trouve une unité satellite à l'intérieur du ménage, c'est-à-dire un noyau autre que celui du chef de famille. On distinguera ainsi les ménages multiples contenant un noyau secondaire ou deux noyaux secondaires, et on distinguera aussi selon que ces noyaux sont ascendants ou descendants.

Dans tous les cas, il faut distinguer entre les ménages sans domestiques et les ménages avec domestiques, la présence de ceux-ci modifiant la composition du ménage<sup>31</sup>. Dans le cas de l'île Royale, ce ne sont pas tant les domestiques, assez peu nombreux, que les employés salariés qui modifient la structure du ménage: compagnons pêcheurs, trente-six mois, saleurs, décolleurs, etc. . . , habitent le plus souvent sous le même toit que leur employeur. On a donc établi une distinction entre les ménages *avec* et les ménages *sans* personnel salarié.

Les résultats de cette étude des ménages apparaissent au tableau 10. On doit constater tout d'abord la fréquence des ménages employant de la main-d'œuvre salariée: sur un total de 252 ménages, 70 entrent dans cette catégorie, soit 27,7%. En termes de population, ces ménages représentent 36,3% de la population globale.

La présence en aussi grand nombre de ménages employant une main-d'œuvre salariée s'explique par la structure économique de l'île Royale à cette époque: on verra plus loin que 33% des chefs de ménage vivaient de la pêche, industrie qui requiert plus de personnel que l'agriculture. Or les 27,7% de ménages employant de la main-d'œuvre sont pratiquement tous des ménages de pêcheurs: on n'a relevé que trois exemples de labourers employant de la main-d'œuvre salariée, et encore ne s'agissait-il, dans ces cas, que d'un ou deux domestiques.

Si l'on considère l'ensemble des ménages — avec ou sans personnel — le fait le plus frappant est sans doute la multiplicité des types d'organisation familiale: les cinq grandes catégories de base, du ménage de solitaire au ménage multiple, sont représentées et au total on distingue quatorze types de ménage. Le cas le plus fréquent est celui du ménage simple, qui représente 80% des ménages et qui regroupe 74% de la population. Au sein de cette catégorie, le type le plus courant est celui de la famille nucléaire (3b, tableau 10); cela correspond très bien à l'ensemble des résultats connus pour l'Europe et l'Amérique coloniale<sup>32</sup>, où depuis longtemps la famille nucléaire, composée du couple et des enfants, a affirmé sa prépondérance.

<sup>31</sup> Sur toutes ces questions de terminologie, voir P. LASLETT, *op. cit.*, pp. 851-859. Laslett prévoit, outre les cinq types de ménages que nous mentionnons, une 6<sup>e</sup> catégorie pour les ménages à structure indéterminée comportant certains liens de parenté: familles souches, frêrèches. Il n'a pas été nécessaire de faire appel à cette sixième catégorie dans le cas de l'île Royale.

<sup>32</sup> P. LASLETT, « La famille et le ménage . . . », pp. 864-865: en Angleterre en 1599, les ménages simples représentent 78% de l'ensemble; en France, en 1778, 76%; en Pologne, en 1720, 93%; au Rhode-Island en 1689, 90%. Par contre, au Japon, en 1713, ils représentent 43% seulement. Ces chiffres sont évidemment provisoires, puisque dans chaque cas ils ne représentent qu'une ville ou un village.

Les familles élargies ne sont pas pour autant des exceptions, puisqu'elles représentent 13% des ménages, et 15% de la population. La famille élargie descendante et la famille élargie collatérale sont beaucoup plus communes que le type ascendant ou que les combinaisons des types ascendant et collatéral et ascendant et descendant. Un exemple classique de famille élargie descendante est fourni par la famille Bariau:

<i>Parents</i> — Jacques Bariau	<i>Enfants</i> — Jean
— Marie Turpin	— Pierre
	— Sifroy
	— Marie-Josèphe
	— Marguerite
	— Marie
<i>Membre supplémentaire :</i>	— Précède
Marguerite Turpin,	— Ursule
nièce de l'épouse.	— Rosalie

La famille de Charles Guedry, pour sa part, constitue un excellent exemple de famille élargie collatérale:

<i>Parents</i> — Charles Guedry	<i>Enfants</i> — Marie-Madeleine
— Madeleine Hébert	— Une fille de 8 jours, non baptisée
<i>Membres supplémentaires :</i> Joseph, Jean Fémilien, Augustin, Aniez, tous frères de l'époux.	

Les ménages multiples, par contre, font réellement figure d'exception: on n'en trouve que 9 cas sur 252, soit à peine plus de 3%. On remarque cependant l'existence de trois ménages à deux noyaux secondaires descendants: les ménages de ce type sont tout à fait exceptionnels, dans les études menées jusqu'à présent<sup>33</sup>.

Dans l'ensemble, les structures familiales de l'île Royale en 1752 suivent sensiblement le même modèle que la plupart des pays d'Europe occidentale et d'Amérique, autant qu'on puisse en juger d'après les rares données publiées sur le sujet. Une comparaison avec le Canada serait des plus intéressantes mais, à notre connaissance, aucune étude du genre n'y est encore disponible.

#### 4. RÉPARTITION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION.

La Roque a relevé les professions de façon relativement consciencieuse: on ignore la profession de 28 chefs de ménage sur un total de 252, soit 11% seulement. Nous présentons au tableau 11 la répartition professionnelle par centre de peuplement, certains centres secondaires ayant toutefois été regroupés (Gabus, Saint-Esprit et l'Ardoise, par exemple). Les deux dernières colonnes fournissent la répartition pour l'ensemble des ménages, en nombres absolus et en pourcentage.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce sont les ménages qui vivent de l'agriculture qui sont les plus nombreux: laboureurs, métayers et domes-

<sup>33</sup> P. LASLETT, *op. cit.*, p. 852. Il semble que dans les diverses régions étudiées par Laslett et ses collaborateurs, aucun ménage de ce type n'ait été relevé, jusqu'à présent.

Tableau 11

## RÉPARTITION PROFESSIONNELLE

<i>Professions</i>	Gabarus Saint-Esprit L'Ardoise	Port-Toulouse	île Madame	Petit Degrat	Rivière aux Habitants	Pointe à la Jeunesse	Port-Dauphin Petite Bras d'Or	Baie des Espagnols	Baies de l'Indienne et de Mordienne	Baie de Miré	île de Scatary	Menadou-Balcine Laurembec	<i>Total</i>	<i>Pour 100</i>
Pêcheurs	17	—	4	17	—	—	9	2	4	—	12	19	84	33,3
Caboteurs	2	25	6	—	—	—	—	—	—	2	—	—	35	13,9
Domestiques	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,4
Laboureurs	2	1	9	—	4	20	1	27	7	13	—	2	86	34,1
Métayers	1	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	5	2,0
Charpentiers	—	1	—	—	1	—	—	1	1	1	—	—	5	2,0
Constructeurs (navire)	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	2	0,8
Navigateurs	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	0,4
Chirurgiens	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	4	1,6
Forgerons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	0,3
Indéterminés	3	14	2	2	—	2	—	—	1	3	1	—	28	11,1
<i>Total</i>	27	42	21	19	6	22	10	31	13	23	14	24	252	100
<i>Pour 100</i>	10,7	16,7	8,3	7,5	2,4	8,7	4,0	12,3	5,2	9,1	5,6	9,5	100	

Tableau 12

RÉPARTITION MOYENNE DU CHEPTEL ET DE LA VOLAILLE PAR MÉNAGE

<i>Lieu</i>	Ménages	Bovins	Chevalins	Porcins	Ovins	Caprins	Volaille
Gabarus, Saint-Esprit et l'Ardoise	27	2,1	0,2	0,7	0	0	4,5
Port-Toulouse	42	3,3	0,1	0,5	0	0	6,3
Île Madame	21	2,5	0,05	0,3	0	0	2,3
Petit Degrat	19	0,8	0	0,05	0	0	2,4
Rivière aux Habitants et île de la Sainte-Famille	6	6,7	0,2	1,8	1,0	0	4,5
Pointe à la Jeunesse	22	1,4	0	1,3	0,4	0	0,9
Port-Dauphin	4	0,5	0	0	0	0	5,5
Petite Bras d'Or	6	0,3	0	0	0	0,5	5,2
Baie des Espagnols	31	1,6	0	1,1	0,3	0,1	1,5
Baies de l'Indienne et de Mordienne	13	4,6	0,4	1,0	1,3	0	4,3
Baie de Miré	23	1,6	0,1	0,3	0,6	0,1	3,5
Île de Scatary	14	0,3	0	0	0,4	0	5,5
Menadou, Baleine et Laurembec	24	0,2	0	0	0,5	0	5,7
MOYENNE GÉNÉRALE	252	1,9	0,07	0,6	0,3	0,03	3,9

tiques<sup>34</sup> regroupent 36,4% des chefs de ménage, alors que les pêcheurs n'en représentent que 33,3%. Il faut cependant se rappeler que, en termes de population, les pêcheurs, qui sont pratiquement les seuls à employer une main-d'œuvre salariée, l'emportent très nettement sur les agriculteurs. Les caboteurs, avec 13,9% des ménages, viennent au 3<sup>e</sup> rang et constituent le dernier groupe professionnel relativement important. On ne trouve en effet pratiquement pas de métiers artisanaux: charpentiers, constructeurs de navires, forgerons ne regroupent que 3,1% des ménages.

La distribution spatiale des professions fait ressortir la spécialisation des centres de peuplement: la pêche est l'activité dominante sur la côte sud de l'île Royale, à Gabarus, Saint-Esprit, l'Ardoise et au Petit Degrat, de même qu'à Laurembec, Baleine et à l'île de Scatary. Les activités agricoles sont centrées à la Pointe à la Jeunesse, à la Baie des Espagnols et à la Baie de Miré, avec trois noyaux secondaires à l'île Madame et aux baies de l'Indienne et de Mordienne. Le Port-Toulouse, par contre, est presque exclusivement tourné vers le cabotage.

<sup>34</sup> Le « laboureur », dans la terminologie de La Roque, est un paysan indépendant, propriétaire de sa terre, et qui la met en valeur lui-même. Il n'est pas possible, à partir des documents que nous avons consultés, d'établir les modalités du métayage: il s'agit peut-être du métayage à mi-fruit? Une recherche dans la série G<sup>8</sup> des Archives Nationales, Section Outre-Mer, permettrait sans doute de retrouver des contrats de métayage et de répondre à cette question. Enfin, l'unique chef de ménage qui se déclare « domestique » est lui aussi un agriculteur: son maître, le sieur Boisseau, met ses terres en valeur par faire-valoir direct.

Certes, les activités étaient plus diversifiées que ces chiffres ne le laissent croire: pêcheurs et caboteurs possédaient souvent, outre leurs chaloupes et leurs goélettes, quelques pièces de volailles et une ou deux têtes de bétail qu'ils faisaient paître sur les prairies communes ou sur leurs propres terres (Annexe I et tableau 12). Quant aux laboureurs, il faudrait se garder de croire que la culture et l'élevage leur permettaient seuls de vivre: depuis leur arrivée dans la colonie ces paysans, réfugiés d'Acadie pour la plupart, recevaient les « vivres du Roy ». Tout au long de son recensement, La Roque signale que tel ou tel habitant a reçu les « vivres du Roy » pendant deux ou trois ans, pour lui permettre de survivre pendant qu'il défrichait et commençait à cultiver ses terres. Parmi ces réfugiés d'Acadie, nombreux étaient ceux qui se laissaient vivre aux frais du roi, préférant les maigres rations qu'on leur distribuait plus ou moins régulièrement au pénible travail de défrichement et de mise en valeur de terres qu'ils savaient être impropres à la culture.

#### 5. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES.

D'où venaient-ils, ces laboureurs, ces pêcheurs, ces caboteurs? De France? Sans doute, mais dans une proportion relativement faible. Nous avons relevé les origines de tous les individus âgés de quinze ans et plus en 1752, par diocèse d'origine. La Roque indique le plus souvent le diocèse et la paroisse d'origine, lorsqu'il s'agit d'individus nés en France; par contre, dans le cas du diocèse de Québec il ne distingue pas les paroisses, mais plutôt les régions: Acadie, Canada, île Royale, etc. . . Il subsiste malheureusement un assez grand nombre d'origines indéterminées: on ne connaît l'origine que de 828 personnes, sur un total de 1047 individus de 15 ans et plus. Les données brutes, en nombres absolus, figurent en annexe 2; ces chiffres sont résumés au tableau 13. On notera que nous avons présenté, d'une part, une répartition proportionnelle, tenant compte des indéterminés, et, d'autre part, une répartition modifiée; on assume, dans ce dernier cas, que les 219 « origines inconnues » se répartissent de la même manière que les origines connues. On obtient ainsi une répartition minimum et maximum, la répartition véritable se situant sans doute entre les deux.

On constate ainsi que 35 à 45% seulement des habitants de l'île Royale en 1752 sont nés en France. C'est du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de la France que proviennent la grande majorité de ces habitants (figure 4). Cent soixante-quatorze personnes sur trois cent soixante-douze (46,7%) sont natis des diocèses de Coutances, Avranches, Saint-Malo, Dol et Saint-Brieuc<sup>35</sup>. Un autre fort contingent est originaire de l'extrême Sud-Ouest: cent huit individus (29%) viennent du diocèse de Bayonne. Entre ces deux grands centres d'émigration, quelques centres secondaires — La Rochelle, Saintes,

<sup>35</sup> Pour simplifier la lecture de la figure 4, on a arrondi les chiffres supérieurs à 5. Ainsi, 8 individus seulement proviennent du diocèse de Paris, mais ils sont représentés par un cercle équivalant à 10 individus. Les données exactes figurent évidemment en annexe 2.

Tableau 13

## ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÎLE ROYALE

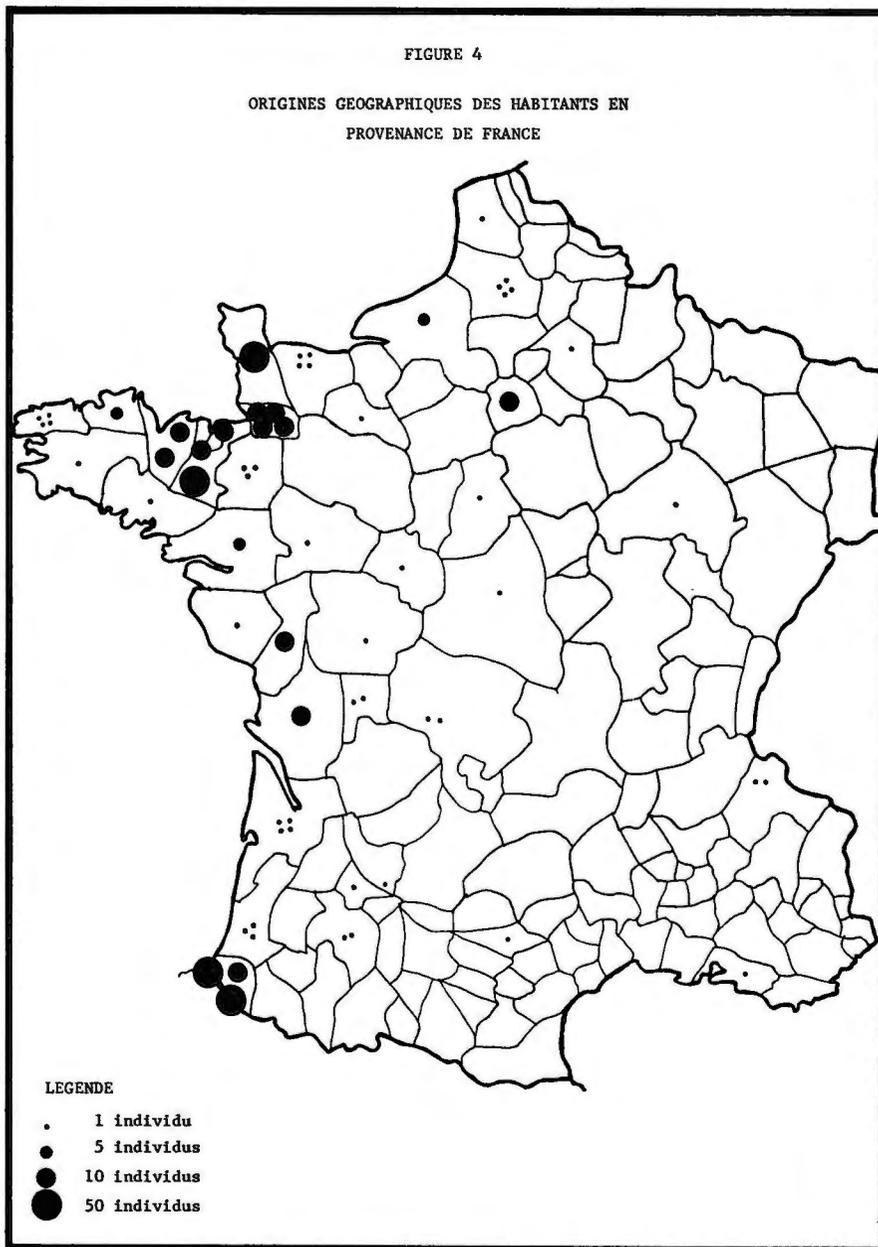
Lieu d'origine	Nombres absolus	pour 1000	Répartition modifiée
<i>Diocèse de Québec</i>			
Acadie	251	239,7	303,1
Île Royale	157	150,0	189,6
Canada	8	7,6	9,7
Terre-Neuve	30	28,7	36,2
Autres	1	1,0	1,2
France	372	355,3	449,3
Autres pays	9	8,5	10,9
Origines inconnues	219	209,2	—
Total	1047	1000	1000

Paris — fournissent 7,2% des habitants de l'île Royale en 1752. Les autres se répartissent en une trentaine de diocèses, situés pour la plupart à l'est d'une ligne Toulouse-Cambrai. En somme, l'immigration française est essentiellement d'origine normande, bretonne et basque.

Ce qui retient davantage l'attention, c'est le nombre imposant d'Acadiens. De 24 à 30% des habitants de l'île Royale en 1752 sont originaires d'Acadie. Au moment de la fondation de Louisbourg, les autorités métropolitaines avaient tenté, sans succès, d'attirer les Acadiens; après 1749, c'est par centaines que ceux-ci quittent leurs terres pour venir s'installer à l'île Royale et, surtout, à l'île Saint-Jean. La fondation d'Halifax en 1749, l'aggravation constante de la « guerre froide » (Stanley) en Acadie, les pressions renouvelées des autorités françaises pour amener les Acadiens en territoire français<sup>36</sup>, autant de facteurs qui expliquent la brusque augmentation de ce courant d'immigrants. En Acadie, la plupart de ces immigrants vivaient de la terre; ils tenteront de recréer leur milieu d'origine à l'île Saint-Jean et, avec un moindre succès, à l'île Royale: ce sont les Acadiens qui ouvrent la plupart des nouveaux centres de peuplement, et on constate aisément, en comparant les données détaillées concernant l'origine avec celles concernant les professions, que les centres à prédominance agricole — Pointe à la Jeunesse, Baies des Espagnols, de l'Indienne et de Mordienne — sont presque exclusivement peuplés d'immigrants acadiens.

Enfin, il faut souligner l'importance numérique d'un dernier groupe, formé des individus originaires de l'île Royale. Cent cinquante-sept individus au moins, soit 15% à 19% de la population, sont nés à l'île Royale pendant la première période française (1713-1745); déportés en France en 1745, ils y séjournèrent jusqu'en 1749, puis reviendront s'établir, définitivement croyaient-ils, à l'île Royale. Le sort des armes en décida autrement, puisqu'en 1758, après la capitulation de Louisbourg, ils seront de nouveau déportés en France. Ces « anciens habitants », on les trouve un peu partout, mais

<sup>36</sup> G. F. G. STANLEY, *New France. The last phase. 1744-1760*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968.



les plus fortes concentrations se situent sur la côte sud de l'île, à Gabarus, Saint-Esprit, l'Ardoise, au Port-Toulouse, à l'île Madame et au Petit Degrat; tous ces établissements, sauf Gabarus et l'Ardoise, étaient déjà bien développés pendant la première période française; il semble donc que ces immigrants, de retour dans leur pays d'origine, aient eu tendance à suivre les directions de colonisation déjà établies, plutôt que de s'aventurer vers des régions encore inexploitées de l'île.

Signalons en terminant que les colons originaires de Terre-Neuve sont peu nombreux, ce qui ne surprend guère, puisque la cession de Terre-Neuve est déjà vieille de 39 ans, et qu'on ne trouve pratiquement pas d'habitants originaires du Canada, et cela, en dépit de l'existence de relations commerciales suivies entre les deux colonies.

### III. — VUE D'ENSEMBLE.

Les structures démographiques de l'île Royale en 1752 apparaissent façonnées par deux éléments déterminants: les activités économiques et la nature particulière de l'immigration. Les pêcheries, bien qu'elles ne fassent pas vivre autant de familles que l'agriculture, occupent une partie plus importante de la population. Les habitants-pêcheurs sont en effet les seuls, à toutes fins pratiques, à employer une main-d'œuvre salariée. Exclusivement masculine, cette main-d'œuvre est responsable du déséquilibre entre les sexes; on trouve en moyenne 50% plus d'hommes que de femmes. En outre, les employés des pêcheries sont presque tous célibataires: il est probable que notre mode de calcul exagère la proportion de célibataires, mais celle-ci n'en demeure pas moins impressionnante.

Cependant, l'importance de l'industrie de la pêche ne suffit pas à rendre compte de toutes les caractéristiques de la population. Nous avons constaté, en effet, qu'il s'agissait d'une population jeune, où les enfants de moins de 15 ans représentent près de 40% de l'effectif total. Compte tenu du fait que la colonie ne recommence à se peupler qu'en 1749, cette proportion paraîtrait beaucoup trop forte, si l'on ne devait admettre par ailleurs que ce peuplement résulte de deux courants d'immigration différents. D'une part, on constate l'existence d'une immigration « normale », composée de jeunes adultes, des hommes pour la plupart, et des célibataires dans une forte proportion. D'autre part, la colonie se peuple par l'immigration de familles entières, provenant les unes d'Acadie — ce sont les plus nombreuses — les autres étant des familles d'anciens habitants de l'île Royale, déportés en 1745, et qui reviennent s'installer après 1749. Cette immigration d'un type assez particulier explique l'allure générale de la pyramide des âges.

L'analyse des ménages et des familles révèle par ailleurs certains traits de comportement: imitant en cela les autres populations occidentales, les habitants de l'île Royale affichent une nette prédilection pour les structures familiales simples: la famille nucléaire — ou ménage simple — est incontestablement le type d'organisation le plus fréquent. Deux « variantes » doivent

cependant être soulignées: le nombre imposant de ménages employant du personnel salarié, et le nombre élevé d'enfants à charge par famille. Cette dernière caractéristique pourrait s'expliquer par la précocité des mariages, par une fécondité élevée et une mortalité infantile relativement faible. Ce ne sont là, cependant, que des hypothèses invérifiables, dans l'état actuel des connaissances.

Enfin, l'étude des origines géographiques des habitants de l'île Royale révèle deux faits intéressants: la faiblesse relative de l'immigration d'origine française et, par conséquent, l'importance du courant de peuplement acadien; d'autre part, l'analyse des origines géographiques en fonction du lieu de résidence à l'île Royale (Annexe II) montre clairement que les divers courants d'immigrants ne se mêlent pas, ou très peu: aux Acadiens l'intérieur des terres, aux Français et aux « anciens habitants » de l'île Royale les établissements côtiers. Cette séparation, que l'on peut expliquer à un premier niveau par la diversité, voire même l'opposition des occupations — pêche et cabotage d'une part, agriculture d'autre part — ressort peut-être à un niveau d'explication plus profond, celui des mentalités. Mais il s'agit là d'une autre étude . . .

## ANNEXE I

## RÉPARTITION DU CHEPTEL ET DE LA VOLAILLE

<i>Lieu</i>	Ménages	Va.	<i>Bovin</i>			<i>Chevalin</i>			<i>Porcin</i>			Moutons	Chèvres	P.	<i>Volaille</i>		
			B.	T.	G.	Ve.	Ch.	Ju.	P.	T.	Po.				C.	O.	D.
Gabarus, Saint-Esprit, l'Ardoise	27	44	4	1	1	7	0	6	15	0	5	0	0	112	0	5	5
Port-Toulouse	42	83	44	2	3	8	2	1	22	0	0	0	0	220	3	35	9
Île Madame	21	28	8	0	0	16	1	0	7	0	0	0	0	49	0	0	0
Petit Degrat	19	9	3	1	3	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0	0	0
Rivière aux Habitants et île de la Sainte- Famille	6	18	13	2	6	1	1	0	11	0	0	6	0	27	0	0	0
Pointe à la Jeunesse	22	13	15	0	0	2	0	0	28	0	0	10	0	19	0	0	0
Port-Dauphin	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	19	3	0	0
Petite Bras d'Or	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	31	0	0	0
Baie des Espagnols	31	24	17	0	2	7	0	0	34	0	0	11	2	48	0	0	0
Baies de l'Indienne et de Mordienne	13	37	21	0	1	1	4	1	13	0	0	17	0	53	3	0	0
Baie de Miré	23	24	2	2	1	9	2	0	7	0	0	15	3	69	11	0	0
Île de Scatary	14	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6	0	77	0	0	0
Menadou, Baleine et Laurembec	24	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	11	0	137	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>252</b>	<b>287</b>	<b>128</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>138</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>76</b>	<b>8</b>	<b>906</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>14</b>

ANNEXE II

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÎLE ROYALE

<i>Diocèse ou pays d'origine</i>	<i>Résidence en 1752</i>														
	Gabarus Saint-Esprit L'Ardoise	Port-Toulouse	Île Madame	Petit Degrat	Rivière aux Habitants	Pointe à la Jeunesse	Port-Dauphin	Petite Bras d'Or	Baie des Espagnols	Baies de l'Indienne et de Mordienne	Baie de Miré	Île de Scatary	Menadou-Baleine Laurembec	Total	
Québec	H	3	26	13	1	8	22	0	0	29	2	3	0	0	113
(Acadie)	F	7	33	16	3	7	20	0	0	32	14	6	0	0	138
	E	10	59	29	4	15	42	0	0	61	22	9	0	0	251
Québec	H	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	5
(Canada)	F	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	3
	E	1	2	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	1	8
Québec	H	20	11	6	3	1	1	0	3	2	0	3	3	13	66
(île Royale)	F	18	19	8	10	1	1	2	7	2	3	2	6	12	91
	E	38	30	14	13	2	2	2	10	4	3	5	9	25	157
Québec	H	1	0	0	2	0	0	0	5	0	0	0	2	1	11
(Terre-Neuve)	F	4	0	0	4	0	0	0	2	1	0	1	3	4	19
	E	5	0	0	6	0	0	0	7	1	0	1	5	5	30
Québec	H	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
(autres)	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FRANCE															
Agen	H	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Amiens	H	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4
Angers	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Angoulême	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Auch	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
Avranches	H	0	1	0	5	0	0	1	0	0	0	0	3	28	38
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	1	0	5	0	0	1	0	0	0	0	3	28	38
Bayeux	H	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	4
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	4
Bayonne	H	3	0	0	89	0	0	1	1	0	3	0	1	9	107
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	E	3	0	0	89	0	0	1	1	0	3	1	1	9	108
Bordeaux	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	4

## ANNEXE II

## ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÎLE ROYALE (suite)

<i>Diocèse ou pays d'origine</i>	<i>Résidence en 1752</i>													<i>Total</i>
	Gabarus Saint-Esprit L'Ardoise	Fort-Toulouse	Ile Madame	Petit Degrat	Rivière aux Habitants	Pointe à la Jeunesse	Fort-Dauphin	Petite Bras d'Or	Baie des Espagnols	Baies de l'Indienne et de Mordienne	Baie de Miré	Ile de Scatary	Menadou-Baleine Laurembec	
Boulogne	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Bourges	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Castres	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Condom	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	6	0	0	0	1	0	0	1
Coutances	H	2	0	2	1	0	0	12	0	5	2	7	10	41
	F	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	2	6
	E	3	0	2	2	0	0	12	0	6	3	7	12	47
Dax	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	3
Dol	H	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	5	8
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	E	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	5	9
Grenoble	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Langres	H	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
La Rochelle	H	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	7
	F	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	4
	E	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	3	11
Limoges	H	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Luçon	H	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Marseille	H	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Nantes	H	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	5
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	5



## ANNEXE II

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE L'ÎLE ROYALE (*fin*)

<i>Diocèse ou pays d'origine</i>	<i>Résidence en 1752</i>													
	Gabarus Saint-Esprit L'Ardoise	Port-Toulouse	île Madame	Petit Degrat	Rivière aux Habitants	Pointe à la Jeunesse	Port-Dauphin	Petite Bras d'Or	Baie des Espagnoles	Baies de l'Indienne et de Mordienne	Baie de Miré	île de Scatary	Manadou-Baleine Laurembec	<i>Total</i>
Vannes	H	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	E	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AUTRES PAYS	H	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	6
	F	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	3
	E	2	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0	2	9
ORIGINE INCONNUE	H	12	18	9	4	2	10	1	11	19	6	6	17	139
	F	4	17	5	5	0	10	0	2	12	11	3	5	80
	E	16	35	14	9	2	20	1	13	31	17	9	22	30
TOTAL	H	71	62	35	113	12	33	7	36	59	28	36	45	681
	F	36	69	29	23	8	31	5	11	49	29	25	18	366
	E	107	131	64	136	20	64	12	47	108	57	61	63	177